



## Regroupement familial refusé

Par **kasmed**, le **09/08/2010** à **16:43**

Bonjour

Je suis rentré en France en 2005 pour faire des études, actuellement je prépare une thèse, mon père qui travaille en France depuis 1973 a déposé un dossier de regroupement familial en 1993 pour moi sans le reste de la famille, cette demande a été refusée, ensuite il a engagé un avocat, sans que ça aboutisse à quelque chose.

Ma question est : est-ce que j'ai le droit de demander ou d'avoir les papiers ? et comment il faut faire ?  
Merci et bonne journée

Par **chris\_Idv**, le **09/08/2010** à **23:29**

Bonjour,

Je ne comprend pas le sens de votre question :

o tant que vous êtes étudiant et que vous faites valider vos études vous avez, en principe, un titre de séjour "étudiant"

o lorsque vous débuterez votre vie active il vous suffira de demander la modification de votre titre de séjour de "étudiant" à "salarié"

Cordialement,

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **06:39**

Le fait que votre père ait eu un refus de regroupement familial est sans incidence sur votre situation actuelle.